SPORTS

CHANTAL JOUANNO

«Chantal JOUANNO - « Allez-vous réaffirmer l'application de la laïcité en cas de victoire de Paris pour les JO 2024 ? »»

08/03/2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chantal JOUANNO - « Allez-vous réaffirmer l'application de la laïcité en cas de victoire de Paris pour les JO 2024 ? »

Lors des questions d'actualité au Gouvernement, Chantal Jouanno, sénatrice de Paris, a interpelé le Secrétaire d'Etat chargé des Sports sur l'application de la règle 50 de la charte olympique, qui défend les principes de la neutralité politique ou religieuse, en cas de victoire de Paris pour les JO de 2024.

« *La règle 50 pose l'exigence de neutralité politique et religieuse et véhicule les principes fondamentaux et universels du sport : la non-discrimination, l'engagement pour l'égalité hommes-femmes* » a rappelé la sénatrice de Paris.

« *Pourtant, ce principe de neutralité est battu en brèche avec l'autorisation de tenues différentes et inadaptées pour les athlètes féminines* » a observé Chantal Jouanno , et «*en estimant que cette position permet au moins aux femmes de faire du sport, nous serions alors dans une posture compassionnelle vis-à-vis des femmes que l'on n'a jamais connue pour les hommes* ».

« *Le sport a une valeur émancipatrice mais aussi une valeur éducative* » et ainsi, Mme Jouanno a demandé au Secrétaire d'Etat chargé des Sports si la « *France peut réaffirmer les principes fondamentaux du sport et particulièrement défendre une application sans faille de la règle 50 de la charte olympique* ».

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC